

Cote du document:	<u>EB 2007/92/R.35/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>12 e) i)</u>
Date:	<u>13 décembre 2007</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République d'Azerbaïdjan pour le

Projet de développement rural pour le nord-ouest

Conseil d'administration — Quatre-vingt-douzième session
Rome, 11-13 décembre 2007

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après.

Abdalla Rahman

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2348
courriel: ab.rahman@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation d’approbation	iii
Carte des zones de projet	iv
Résumé du prêt	v
I. Le projet	1
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l’accord de prêt négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

GPI	Gestion participative de l'irrigation
IMF	Institution de microfinancement
UGP	Unité de gestion du projet
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République d'Azerbaïdjan pour le Projet de développement rural pour le nord-ouest, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte des zones de projet



- "Farm Privatization Project"
- "Rural Development Programme for Mountainous and Highland Areas"
- "North-East Development Project"
- "Rural Development Project for the North West"

Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République d'Azerbaïdjan

Projet de développement rural pour le nord-ouest

Résumé du prêt

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République d'Azerbaïdjan
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture/Agence gouvernementale de crédit agricole
Coût total du projet:	32,3 millions de USD
Montant du prêt du FIDA:	10,85 millions de DTS (équivalant approximativement à 17,2 millions de USD)
Conditions du prêt du FIDA	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Contribution de l'emprunteur:	13,0 millions de USD
Contribution d'institutions financières non bancaires:	0,5 million de USD
Contribution des bénéficiaires:	1,6 million de USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Proposition de prêt à la République d'Azerbaïdjan pour le Projet de développement rural pour le nord-ouest

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. Les populations rurales du nord-ouest de l'Azerbaïdjan vivent essentiellement de l'agriculture irriguée. Toutefois, dans cette partie du pays, le réseau d'irrigation n'a cessé de se dégrader par négligence, manque d'entretien et insuffisance de ressources. Le projet proposé permettra de remettre en état les ouvrages d'irrigation et d'introduire des pratiques de gestion participative de l'irrigation (GPI) afin de garantir une gestion efficace et durable du réseau. Il aidera également les petits agriculteurs à améliorer la productivité de l'agriculture et de l'élevage et à diversifier leurs revenus tout en leur permettant de se mobiliser et de s'organiser afin d'avoir accès à toute une gamme de services et structures d'appui offerts par d'autres agences et projets dans la région.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République d'Azerbaïdjan un prêt d'un montant de 10,85 millions de DTS (équivalant approximativement à 17,2 millions de USD), à des conditions particulièrement favorables, pour contribuer au financement du projet de développement rural pour le nord-ouest. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour l'Azerbaïdjan au titre du SAFP est de 17,2 millions de USD sur les trois ans du cycle SAFP (2007-2009).

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. La capacité de la République d'Azerbaïdjan à assurer le service de sa dette extérieure s'est améliorée suite à la hausse du prix du pétrole et au brusque envol des investissements privés. La dette extérieure s'élève à 2,0 milliards de USD (2006), soit 10% du PIB, et le ratio du service de la dette reste à 2,2% des recettes d'exportation. Les réserves en devises de l'Azerbaïdjan se montent à 4,5 milliards de USD (6,5 mois d'importations). Le montant total des décaissements de tous les prêts accordés par le FIDA à l'Azerbaïdjan en 2006 a représenté 1,9 million de DTS. En matière de remboursement des prêts du FIDA, les antécédents du gouvernement sont excellents.

Flux de fonds

5. Le produit du prêt du FIDA sera déposé sur un compte spécial destiné à couvrir les dépenses admissibles de l'unité de gestion du projet (UGP) du FIDA.

Modalités de supervision

6. Le FIDA assurera la supervision directe du projet, garantissant ainsi un apprentissage systématique sur la base des enseignements tirés de l'expérience.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Financement rétroactif: des retraits ne dépassant pas au total un montant équivalant à 629 000 DTS pourront être opérés sur le compte du prêt pour les dépenses effectuées au titre des catégories I (travaux de génie civil), II (véhicules, équipement et fournitures), III (formation, études et assistance technique) et V (dépenses de fonctionnement de l'unité de gestion du projet) du tableau sur la

répartition des fonds figurant au paragraphe 1 de l'annexe 2 de l'accord de prêt, sous réserve que ces dépenses soient engagées avant la date de signature dudit accord mais après le 15 décembre 2007. Ces dépenses seront considérées comme admissibles aux fins de l'application de l'accord de prêt sous réserve qu'elles remplissent les autres conditions d'admissibilité. Tous les marchés passés dans le cadre du financement rétroactif devront respecter les dispositions des Directives du FIDA en matière de passation des marchés et de l'annexe 4 de l'accord de prêt.

Gouvernance

8. Les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects du prêt du FIDA relatifs à la gouvernance: i) le recours à des auditeurs du secteur privé; ii) l'attribution des marchés de services à travers une procédure d'appel d'offres transparente et compétitive; et iii) l'introduction des meilleures pratiques pour la promotion du microfinancement.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Sélectionné conformément à la politique du FIDA en matière de ciblage, le groupe cible comprendra 22 300 ménages de petits agriculteurs et éleveurs dans quatre districts du nord-ouest du pays – Agstafa, Gazakh, Shamkir et Tovuz. Environ 30% de ces ménages sont monoparentaux. La participation des femmes à toutes les activités du projet sera vivement encouragée.

Méthode de ciblage

10. Selon la politique du FIDA en matière de ciblage, le droit de chacun des districts aux fonds de remise en état des infrastructures d'irrigation sera au départ calculé sur la base d'une formule mettant en balance la population et la zone irriguée potentielle. Dans chaque district, on procédera au classement des associations d'irrigants, des villages ou des communautés en fonction de critères sociaux, de pauvreté, techniques et de gestion afin d'identifier les populations qui ont davantage besoin de l'appui du FIDA. L'interaction avec les communautés sélectionnées sera intensive et on aura le cas échéant recours à l'évaluation rurale participative pour cibler les groupes les plus défavorisés. En outre, les activités du projet seront essentiellement conçues – en termes de finalité, d'emplacement et de champ d'action – en fonction de leur utilité pour les ménages les plus pauvres. Les candidats remplissant les conditions requises seront invités à soumettre des propositions d'assistance, dont la faisabilité et l'impact éventuel seront évalués avant qu'une décision finale soit prise.

Participation

11. Tous les agriculteurs des zones retenues pour l'introduction de pratiques de GPI participeront au choix des organes directeurs des associations d'irrigants et à la supervision des fonctions de gestion de ces mêmes associations. Les villageois prendront également part à la sélection des organes de liaison communautaires, aux efforts de sensibilisation et de mobilisation ainsi qu'à la constitution de groupements et d'associations pour les agriculteurs et les communautés.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. Le but du projet est de réduire durablement la pauvreté monétaire, la malnutrition et l'insécurité alimentaire en améliorant les moyens de subsistance des ruraux pauvres dans la zone du projet et en empêchant un appauvrissement ultérieur. Concernant le développement, les objectifs clés sont les suivants: i) remettre en état les ouvrages d'irrigation et introduire une gestion participative de l'irrigation afin de garantir un système de gestion de l'irrigation durable et efficace; ii) fournir des services consultatifs, de transfert technologique, financiers et d'appui aux entreprises; et iii) renforcer les capacités et le degré d'autonomie des communautés pour qu'elles puissent gérer leurs activités et planifier et mettre en œuvre plus efficacement leurs initiatives de développement.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Les principaux objectifs du projet sont les suivants: i) introduire, dans la zone du projet, des expériences réussies de pratiques et d'institutions de GPI; ii) contribuer à la mise en place d'un système durable de microfinancement ayant un champ d'action important dans les zones rurales; et iii) renforcer le pouvoir d'action des communautés rurales et des groupements de producteurs en vue de la création de systèmes durables de gestion des initiatives et ressources communautaires.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. Le projet est conforme aux objectifs stratégiques du FIDA relatifs au renforcement des capacités des institutions des ruraux pauvres pour une gestion durable des ressources naturelles ainsi qu'à la diversification des revenus des pauvres et à la promotion de leur accès aux services financiers ruraux. De plus, il est en harmonie avec l'objectif stratégique du pays qui est d'améliorer la production, la productivité et la compétitivité des petits agriculteurs grâce à l'introduction de pratiques de GPI et à l'amélioration des modes et des filières de commercialisation.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le projet a été élaboré afin de concourir à la mise en œuvre de la stratégie du gouvernement pour la réduction de la pauvreté présentée dans le Programme d'État pour la réduction de la pauvreté et le développement durable. Ce programme, qui reconnaît l'importance capitale que revêt le développement agricole au sens où il peut contrebalancer la rapide croissance du secteur du pétrole et du gaz, définit des orientations spécifiques – remise en état des systèmes d'irrigation et de drainage et introduction de pratiques de GPI; amélioration de l'accès aux services financiers et aux filières de commercialisation et de transformation; création d'organisations paysannes; et promotion d'entreprises pour l'emploi extra-agricole.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Au cours du processus de conception du projet – lequel a comporté des échanges constructifs avec la Banque mondiale, divers organismes des Nations Unies, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) ainsi que plusieurs institutions de microfinancement (IMF) et ONG – un consensus s'est dégagé en vertu duquel le projet, outre ses investissements directs, renforcerait également l'accès des groupes de communautés et d'agriculteurs à toute une gamme de services et de structures d'appui fournis par les projets bénéficiant du soutien, entre autres, de la Banque mondiale et d'USAID.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le projet comprend quatre composantes: i) remise en état et gestion participative des infrastructures d'irrigation; ii) développement agricole et communautaire; iii) promotion des services financiers et des entreprises; et iv) coordination et gestion du projet.

Catégories de dépenses

18. Les catégories de dépenses sont au nombre de six: i) travaux de génie civil (58,8% du coût total du projet); ii) dépenses renouvelables (15,6%) (frais de gestion et de coordination, salaires des associations d'irrigants, fonctionnement et entretien sur une base décroissante); iii) fonds de crédit (15%); iv) formation et ateliers (4%); v) véhicules, équipement et fournitures (3,4%); et vi) assistance technique, services contractuels et études (3,2%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Il s'agit notamment de l'Agence gouvernementale de crédit agricole du Ministère de l'agriculture, du Comité gouvernemental pour la bonification et l'irrigation; de prestataires de services sous l'égide d'autres projets tels que le Deuxième projet de développement agricole et de crédit et le Projet d'amélioration du système de distribution de l'irrigation et de la gestion de la Banque mondiale, ainsi que le projet (prévu) de l'USAID; et d'autres prestataires de services, notamment le Ganja Regional Consulting Center, la Norwegian Humanitarian Enterprise et la Agroleasing Joint Stock Company.

Responsabilités en matière d'exécution

20. L'Agence gouvernementale de crédit agricole assurera la coordination et la mise en œuvre du projet par l'intermédiaire de l'UGP. L'autre organisme principal d'exécution sera le Comité gouvernemental pour la bonification et l'irrigation, organisme responsable des principaux ouvrages d'irrigation et de l'approvisionnement en eau au niveau de l'exploitation. Des prestataires de services seront engagés pour donner des conseils spécialisés concernant le transfert de technologies, les services d'aide aux entreprises et le microcrédit. Les associations d'irrigants et les groupements de producteurs identifieront, superviseront et assumeront des responsabilités de fonctionnement et de gestion en référence aux investissements des communautés et des groupements.

Rôle de l'assistance technique

21. Le prêt du FIDA comprend une allocation de 1,0 million de USD au titre de l'assistance technique, qui sera utilisée afin: i) de fournir des directives en vue de l'application systématique de pratiques efficaces de GPI; ii) d'aider les IMF à développer de nouvelles offres de services et de nouvelles stratégies de commercialisation, à renforcer leurs capacités d'analyse du crédit et à moderniser la gestion financière grâce à l'adoption des meilleures pratiques internationales; et iii) d'aider les associations à assise communautaire à acquérir des compétences en matière d'organisation communautaire, de création d'entreprises et de gestion des ressources naturelles.

Situation des principaux accords d'exécution

22. Outre l'accord de prêt standard entre le FIDA et le gouvernement, un accord subsidiaire spécifiant les conditions de mise en œuvre des services financiers et de crédit sera passé entre l'UGP et les IMF concernées. Les autres dispositions relatives à l'exécution comprendront un mémorandum d'accord avec le Comité gouvernemental pour la bonification et l'irrigation portant sur la création et le soutien d'associations d'irrigants.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du projet est de 32,3 millions de USD sur cinq ans. Les sources de financement sont le FIDA (53,2%), le gouvernement (40,2%), les institutions financières non bancaires (1,5%) et les bénéficiaires du projet (5,0%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du projet

24. Au niveau de l'exploitation, les activités du projet devraient engendrer un accroissement de la production et des revenus grâce à la remise en état des infrastructures d'irrigation; un meilleur accès au crédit; et une augmentation des rendements de l'agriculture et de l'élevage du fait du renforcement des services agricoles et vétérinaires et de l'adoption de techniques modernes. En dehors de l'exploitation, les revenus des ménages devraient augmenter grâce aux activités commerciales et d'ajout de valeur; à la promotion de la création de groupements et à l'appui à ceux-ci; et à l'amélioration de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, notamment par des contrats à terme. L'adoption de la

démarche GPI et le renforcement des capacités humaines et logistiques aideront les associations d'irrigants à adopter des approches participatives soucieuses de la parité hommes-femmes, ce qui leur permettra de mieux répondre aux besoins de leurs membres. La promotion et le renforcement des différents types de groupements de producteurs renforceront leur pouvoir de négociation, leur permettront d'exploiter les économies d'échelle et amélioreront leur accès à la formation, à la vulgarisation et au crédit.

Viabilité économique et financière

25. Les modèles d'exploitation agricole témoignent des avantages liés au renforcement de l'approvisionnement en eau d'irrigation, à une gestion améliorée et à l'utilisation d'intrants de meilleure qualité. Par rapport à une situation "sans projet", les bénéfices différentiels bruts varient de 22 à 92% pour l'agriculture et de 24 à 112% pour l'élevage. Grâce au projet, le revenu annuel des ménages devrait augmenter de 35 à 41%, ce qui représente entre 3 020 USD et 3 204 USD. Le taux de rentabilité économique d'ensemble du projet est de 26,2%.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Le FIDA assurera l'entière supervision du projet. Il mettra à profit les savoirs et l'expérience de l'UGP, laquelle procède actuellement à la mise en œuvre de deux autres projets du FIDA dans le pays. Le FIDA organisera chaque année des ateliers sur la mise en œuvre du projet afin que le personnel du projet et les autres partenaires d'exécution puissent dialoguer et échanger les leçons tirées des divers projets ainsi que guider les débats des instances de formulation des politiques. De petites brochures illustrant les enseignements tirés de l'expérience seront publiées.

Innovations en matière de développement

27. En Azerbaïdjan, le projet transposera à plus grande échelle les expériences réussies du FIDA en matière de GPI. Un autre élément novateur dans le contexte du pays est le recours à des organes de liaison communautaires et aux actuels comités villageois et municipaux de développement, dans le cadre d'un effort concerté visant à améliorer la portée et l'impact des activités. Le projet fera aussi largement appel aux services d'autres projets financés par des donateurs pour fournir les compétences et l'appui technique et économique nécessaires pour le développement de l'agriculture et des entreprises.

Approche d'élargissement

28. Le projet sera un panachage complémentaire de financements du FIDA et d'autres donateurs en vue de la transposition à plus grande échelle des activités couronnées de succès ainsi que de l'instauration et de l'élargissement de partenariats. Il étendra également le champ d'action des services de microfinancement susceptibles d'être reproduits dans d'autres régions du pays.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Le projet est confronté à trois principaux risques. En premier lieu, il est possible que le gouvernement ne respecte pas sa politique en matière de GPI et que son engagement en faveur de la remise en état des infrastructures d'irrigation et d'appui aux associations d'irrigants fléchisse. Les mesures d'atténuation envisagées comprennent la concertation avec le Ministère de l'agriculture, par l'intermédiaire de l'Agence gouvernementale de crédit agricole, ainsi qu'avec d'autres ministères ou organismes concernés, par l'intermédiaire d'un comité interministériel. En deuxième lieu, au niveau du district et de la communauté, l'administration locale peut se révéler réticente au changement, et les ONG et le secteur privé peu enclins à collaborer. Ce risque sera atténué grâce à un programme intensif mais précis de sensibilisation, d'éducation, d'orientation et de persuasion. Enfin, le risque lié à l'insuffisance de prestataires de services/conseillers privés pourra être atténué

grâce, d'une part, à l'intégration de la formation et de l'assistance technique dans les contrats et, d'autre part, au groupage des communautés et des villages afin d'optimiser le champ d'action des groupements.

Classification environnementale

30. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet a été classé en catégorie B car il n'aura vraisemblablement aucun impact négatif notable sur l'environnement. L'expansion des activités agricoles résultant de la commercialisation et la demande accrue de matières premières suite à la croissance et à l'amélioration des petites et moyennes entreprises encouragées et appuyées par le projet ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les niveaux actuels de production. Des mesures d'atténuation de l'impact sur l'environnement seront intégrées dans les activités appuyées par le projet, qui seront soumises à une liste de contrôle des critères d'analyse de la situation écologique liés à l'impact escompté. En outre, les demandeurs de crédit recevront des directives pour la préparation de propositions prenant en compte les préoccupations environnementales.

K. Durabilité

31. L'adoption d'une démarche de GPI aidera les associations d'irrigants à devenir des institutions durables et efficaces. Le projet renforcera leurs capacités humaines et logistiques, leur permettant ainsi de mieux comprendre les approches participatives soucieuses de la parité hommes-femmes, et donc d'être plus attentifs aux besoins des membres.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de prêt entre la République d'Azerbaïdjan et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
33. La République d'Azerbaïdjan est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République d'Azerbaïdjan un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix millions huit cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (10 850 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} mai 2047 ou avant cette date, et assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Ce prêt sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié

(Négociations conclues le 6 décembre 2007)

Parité entre les sexes

1. Le Gouvernement de l'Azerbaïdjan (le Gouvernement) s'assure que la question de la parité entre les sexes est prise en compte dans toutes les activités du projet, tout au long de l'exécution. À cette fin, le Gouvernement veille à ce que:
 - a) 30% au moins des membres des organisations locales chargés de l'administration et de la gestion soient des femmes;
 - b) la participation des femmes aux affaires civiles soit consistante;
 - c) des statistiques axées sur la problématique hommes-femmes soient élaborées dans le cadre du S&E de toutes les activités;
 - d) le pouvoir d'action des femmes soit renforcé grâce à une formation des femmes responsables au sein de la communauté.

Mesures en matière de gestion des pesticides

2. Le Gouvernement s'assure que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne contiennent aucun produit interdit par la FAO ou classé extrêmement dangereux ou très dangereux par l'OMS.

Protection des ressources

3. Le Gouvernement prend toute mesure raisonnable pour assurer le respect des lois applicables en matière de protection des ressources hydriques, forestières et faunistiques de la zone du projet. Il prend en outre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la durabilité du projet dans le respect de l'environnement, en encourageant la participation locale durant l'exécution, facteur essentiel pour la durabilité environnementale.

Assurance

4. Le Gouvernement assure le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident conformément aux pratiques habituelles en vigueur dans la fonction publique nationale. Il assure tous les véhicules et autres équipements utilisés dans le cadre du projet pour des risques et des montants conformes aux bonnes pratiques. Dans les deux cas, le Gouvernement pourra financer les primes d'assurance au moyen des ressources provenant du prêt.

Autorisations

5. Le Gouvernement accorde à toutes les parties au projet les délégations de pouvoir et autres autorisations exigibles en vertu de ses procédures nationales pour une exécution du projet conforme au présent accord.

Utilisation des véhicules et autres équipements du projet

6. Le Gouvernement s'assure que:
 - a) les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du projet correspondent aux besoins de celui-ci; et
 - b) tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du projet sont exclusivement utilisés à cette fin.

Fraude et corruption

7. Le Gouvernement porte sans délai à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude et/ou de corruption en relation avec l'exécution du projet, dont il a connaissance ou qui lui a été signalée.

Suspension

8. a) Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt, conformément aux Conditions générales, en cas de survenance de l'un des faits énoncés dans celles-ci ou de l'un des faits ci-après:
- i) le directeur de l'unité de gestion du projet (UGP) a été relevé de ses fonctions sans le consentement préalable du FIDA;
 - ii) le FIDA, après consultation avec le Gouvernement, considère que les avantages matériels dérivant du projet ne bénéficient pas au groupe cible ou qu'ils échoient à des personnes étrangères à ce groupe, au détriment de ses membres;
 - iii) l'accord de prêt subsidiaire, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou autre modification sans le consentement préalable du FIDA, lequel considère que cette dérogation, cette suspension, cette abrogation, cet amendement ou cette modification a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur la composante relative à la promotion des services financiers et des entreprises;
 - iv) le manuel des opérations du projet, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou autre modification sans le consentement préalable du FIDA, et ce dernier considère que ladite dérogation, suspension, abrogation, amendement ou autre modification a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le projet;
 - v) une autorité compétente a pris des mesures visant à dissoudre l'agent principal du projet ou à interrompre son activité, ou des mesures ou actions ont été engagées afin de répartir ses éventuels actifs entre ses créanciers;
 - vi) le Gouvernement n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées dans l'accord de prêt et n'a pris aucune disposition pour y remédier dans les trente (30) jours, et le FIDA considère que ce manquement a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le projet;
 - vii) le FIDA a informé le Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de pratiques frauduleuses en rapport avec le projet ont été portées à son attention et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA;
 - viii) les marchés n'ont pas été ou ne sont pas passés conformément à l'accord de prêt.
- b) Sans préjudice des clauses spécifiées ci-dessus, le FIDA suspend le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt si la vérification des comptes n'est pas exécutée de façon satisfaisante dans les douze mois à compter de la date de soumission des rapports financiers stipulée dans l'accord de prêt.

Conditions préalables aux retraits

9. a) Il n'est procédé à aucun retrait au titre des dépenses entrant dans l'une quelconque des catégories du tableau sur la répartition des fonds du prêt tant que: i) le programme de travail et budget annuel pour la première année du projet n'a pas été présenté au FIDA et approuvé par ce dernier; et ii) le Gouvernement n'a pas effectué l'allocation budgétaire initiale des fonds de contrepartie en faveur de l'agent principal du projet.

- b) Il n'est procédé à aucun retrait au titre des dépenses entrant dans la catégorie IV (Crédit) du tableau sur la répartition des fonds du prêt tant qu'un projet type d'accord de prêt subsidiaire avec une institution financière non bancaire n'a pas reçu l'agrément du FIDA, qu'une copie signée d'un accord de ce type, substantiellement dans la forme ainsi approuvée, n'a pas été remise à ce dernier, et que toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur (autres que l'entrée en vigueur des documents relatifs au prêt) n'ont pas été remplies.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

10. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:
- a) le comité de pilotage du projet a été dûment constitué conformément à l'accord de prêt;
 - b) le Ministère de l'agriculture du Gouvernement a émis un arrêté déclarant que l'unité de gestion responsable de l'exécution du Projet de développement du Nord-Est est également responsable de la mise en œuvre du présent projet;
 - c) le Gouvernement a dûment ouvert le compte spécial et le compte du projet;
 - d) le Gouvernement a établi et soumis au FIDA un plan de passation des marchés pour les dix-huit premiers mois du projet, et ce plan est acceptable par le FIDA;
 - e) l'accord de prêt a été dûment signé et sa signature et son exécution par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et
 - f) un avis juridique favorable, émis par le Ministère de la justice du Gouvernement ou par toute autre autorité juridique agréée par le FIDA, concernant les questions figurant dans l'accord de prêt et acceptable, tant en la forme que sur le fond par le FIDA, a été remis à ce dernier par le Gouvernement.

Key reference documents

Country reference documents

Azerbaijan's State Programme on Poverty Reduction and Sustainable Development, SPPRSD, 2006-2015

Azerbaijan's State Programme on Poverty Reduction and Economic Development, (SPPRED), 2003-2005

IFAD reference documents

IFAD Strategic Framework

Sub-regional Strategy for NENA

Azerbaijan COSOP (2003)

IFAD Strategic Framework (old and revised)

Action Plan for the Seventh Replenishment

Learning Notes

Targeting Policy

IFAD Guidelines: Design Document and Key File

Rural Finance Policy

Gender Action Plan

Environmental Assessment Guidelines

Other miscellaneous reference documents

World Bank Country Assistance Strategy

EBRD Country Strategy

World Development Reports (2000-2006)

UNDP Human Development Reports (2003-2006)

Logical framework

Objective Hierarchy	Key Performance Indicators	Monitoring Mechanisms and Information Sources	Assumptions
<p>Goal: To reduce income poverty, malnutrition and food insecurity in a sustainable manner, improve the livelihoods of the rural poor in the districts of the North West</p>	<ul style="list-style-type: none"> • % reduction in Prevalence of child malnutrition; • No. of HHs with improvement in asset ownership index; • HHs with increased income and improved food security; • No. of people with access to safe, reliable drinking water. 	<ul style="list-style-type: none"> • National level HBSs, Nutrition surveys, SPPRSD M&E System • Village plan benchmarks • RIMS annual reporting and impact surveys • Project Completion Report 	<ul style="list-style-type: none"> • Political stability prevails • Macro-economic situation continues to improve • Social, economic climate remains conducive to market-based development.
<p>Development Purposes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduce effective PIM • Empower farming communities to take charge of their development • Provide sustainable financial services and access to BDS 	<ul style="list-style-type: none"> • % Irrigation schemes operating at a water efficiency level 70%; • % WUA financially sustainable • % Farmers reporting yield increases; • Loan portfolio growth and degree of client satisfaction; • New enterprises established by male and female borrowers and operating 	<ul style="list-style-type: none"> • WUA budgets and accounts • M&E reports and studies • Participating MFI(s) Reports; • SME business records and books/tax documents 	<ul style="list-style-type: none"> • Government commitment to support PIM continues • Conducive microfinance policy and macro-economic framework for development maintained; • improved access to export markets;
<p>Outputs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Strong financially viable WUAs serving their members interest • Rehabilitated On-Farm Irrigation Systems; • Effective Farmer and Community Groups; • Effective technology transfer , input supply and market facilitation system • Sustainable micro finance system with wide outreach 	<ul style="list-style-type: none"> • No. of WUAs covering their costs • No of ha of irrigated agriculture receiving adequate supplies of water • % change in irrigation efficiency • No. of village development plans prepared and community projects implemented; • No. of Groups and producer associations formed/strengthened with women in leadership positions; • % improvement of crop in yields and farm income • available, average loan size and financial recovery rate • No. and types of services available 	<ul style="list-style-type: none"> • SAIC/WUAs records, RCC/District reports • PRAs; • Tender, bid and contract award records; • Contract progress reports; • Project Monitoring Reports • Village Action Plans; • Community Impact Qualitative Study • Annual Impact Assessments • Village Impact Assessments; • Reports of collaborating agencies/projects; • Participating MFIs Reports 	<p>No major changes to SAIC current policies on ISF payments Continued respect for SAIC-WUA contracts for long-term infrastructure use and water rights</p> <p>Service providers, contractors and other agents (i.e. USAID, WB, GRCC, Private Advisers) collaborating with the Project</p>

2

